

Revenu global du propriétaire (RGP)

Le revenu global du propriétaire, c'est le montant qui va être imposé par le fisc comme revenu de l'indépendant. Il faut additionner le résultat, le salaire (fictif) et l'intérêt (fictif).

Exemple :

Total des Charges	:	350.-
Total des Produits	:	800.-
Résultat (bénéfice)	:	450.-
Salaire interne	:	100.-
Intérêts sur capital	:	20.-
RGP 450 + 100 +20	:	570.-

Exercice 1

Charges : 600, Produits : 900, Salaire : 200, Intérêts : 50.-

Déterminer le résultat et le RGP.

Exercice 2

Produits : 1'300.-, Charges : 1'600.-, Salaire : 500, Intérêts 400.-

Déterminer le résultat et le RGP.

Exercice 3

Charges : 1'000.-, Produits : 2'000.-, Salaire : 500, pas d'intérêt sur le capital.

Déterminer le résultat et le RGP.

Exercice 4

Ventes : 3'000.-, Achats : 1'200.-, Amortissements : 800.-, Salaire (interne) : 400.-, intérêt (interne) : 200, intérêt charge (bancaire) : 50.-

Déterminer le résultat et le RGP.

Exercice 5

Achats 1'000.-, Ventes : 5'000.-, Salaires (payés au personnel) : 1'200.-

Déterminer le résultat et le RGP.

Correction :

1 : Résultat : $900 - 600 = \underline{300.-}$ (bénéfice)

RGP : $300 + 200 + 50 = \underline{550.-}$

En prenant en compte le travail de l'indépendant, on trouve un résultat de 300. Pour le fisc, le résultat sera de CHF 550.- car le salaire et l'intérêt calculé sont également imposables.

2 : Résultat : $1300 - 1600 = \underline{-300.-}$ (perte)

RGP : $-300 + 500 + 400 = \underline{600.-}$

Pour le fisc, le résultat imposable est de 600.- mais si on prend en compte le travail de l'indépendant, il y a une perte de CHF 300.

3 : Résultat : $2000 - 1000 = \underline{1'000.-}$ (bénéfice)

RGP

Il n'y a pas forcément un intérêt et un salaire à chaque fois.

4 : Résultat Total des produits : 3'000.- - total des charges : $(1'200 + 800 + 400 + 50) = 2'450.-$

Résultat : $3'000 - 2'450.- = \underline{550.-}$ (bénéfice)

RGP : $550 + 400 + 200 = \underline{1'150.-}$

Le RGP peut aussi être déterminé sur la base d'un compte de résultat plus précis. Les intérêts bancaires ne rentrent pas dans le calcul : ils sont réellement payés à la banque, ce ne sont pas les intérêts fictifs calculés sur l'investissement du propriétaire.

5 : Résultat : $5'000 - 1'200 - 1'000 = \underline{2'800.-}$

RGP : **2'800.-**

S'il n'y a pas de salaire fictif et pas d'intérêt fictif, le revenu imposable au fisc (RGP) est égal au résultat du compte de résultat.